

Pour la défense des droits sociaux des salarié(e)s, Contre l'Accord National Interprofessionnel (ANI),

UN A.N.I. QUI NOUS VEUT DU MAL !

Le gouvernement a commencé la transcription de cet accord dans la loi, un accord minoritaire sur un texte rédigé par le MEDEF, qui porte gravement atteinte au Code du Travail et aux droits des salarié(e)s :

- un accord d'entreprise moins favorable que la loi pourrait désormais s'appliquer,
- Possibilité de baisser les salaires
- Facilité de licenciement
- Moins d'accès aux tribunaux des Prud'hommes

Il aggrave la précarité en facilitant les licenciements.

Il annonce un « nouvel ordre économique » où les employeurs font la loi et où les syndicats ne négocient que des reculs !

Cet accord a été signé par des syndicats qui ne représentent que 39 % des salarié(e)s... et on voudrait nous l'imposer !

NON À L'ACCORD DE RÉGRESSION SOCIALE DU 11 JANVIER

Le gouvernement, les députés ne doivent pas transposer dans la loi cet accord honteux ! Ils n'ont pas été élus pour ça !

Il faut renforcer les droits des salarié(e)s, pas les brader !

Venez vous informer, donner votre avis

Réunion publique

Vendredi 12 avril, à 19 heures,

Maison de quartier du Port, 17 mail de Salzgitter à Créteil

avec Laurent Garrouste, de la Fondation Copernic

Pascal Joly, Secrétaire général de l'URIF CGT

**Frédéric Rauch, du collectif des économistes atterrés
et des syndicalistes CGT, FO, FSU et Solidaires**

organisée par le Front de Gauche (PCF, PG, C&A, GA), le NPA, ATTAC, des citoyens progressistes de Créteil,...

Signez l'appel unitaire : <http://www.fondation-copernic.org/>

RETRAIT DU PROJET DE LOI DIT DE « SÉCURISATION DE L'EMPLOI »

L'accord du MEDEF et des syndicats minoritaires, repris par le gouvernement, détruit les droits sociaux

Le MEDEF veut casser ce qu'il dit être des « rigidités », c'est-à-dire le Code du travail, les conventions collectives, les prud'hommes, le Smic... tout ce qui protège les salarié(e)s. L'accord prévoit des régressions majeures, qui ne doivent pas être transposées dans la loi :

- rendre les licenciements plus rapides, moins coûteux, plus sûrs pour le patronat;
- baisser les salaires par divers moyens;
- réduire les possibilités de recours devant les prud'hommes et les tribunaux;

- aller vers un contrat à durée indéterminée (CDI) vidé de tous droits, un CDI intermittent avec encore moins de droits qu'un contrat à durée déterminée (CDD)...
- rendre la mobilité dans toute la France obligatoire sous peine de licenciement pour motif personnel;
- faire un chantage au maintien de l'emploi pour imposer la baisse des salaires et des effectifs... Les accords compétitivité-emploi de Nicolas Sarkozy reviennent par la fenêtre !

Les régressions sont bien réelles, et les compensations sont du vent

La télé, et presque tous les médias parlent d'un accord « gagnant-gagnant ». C'est faux !

- **La taxation des CDD ?** Cette mesurette, qui « justifie » la signature de trois syndicats, ne coûtera même pas 50 € aux patrons pour un CDD d'un mois. Et ces 50 € sont plus que remboursés par d'autres mesures ! Les CDD de plus de trois mois ne sont pas concernés et seule une petite partie des CDD sera taxée.
- **Le temps partiel imposé n'est pas réduit.** Aucune restriction aux coupures dans la journée n'est exigée. De multiples dérogations sont prévues à la durée minimale de la semaine de travail de 24 heures.
- En dépit des promesses du gouvernement, **l'accord ne réduit pas les inégalités Profes-**

sionnelles entre les femmes et les hommes, alors que la précarité concerne en premier lieu les femmes, qui représentent 80 % des temps partiels et sont plus souvent touchées par les CDD, le chômage et le sous-emploi.

- **La généralisation des complémentaires de santé ?** Elle peut prendre plusieurs années et ne concerne qu'un panier de soins minimum. Les salarié(e)s paieront 50 %.
- **Vers un démantèlement de la Sécurité sociale.** Le MEDEF pose ainsi la première pierre de la réforme de la Sécurité Sociale : baisser les cotisations sociales patronales, diminuer les remboursements et obliger la population à prendre une assurance complémentaire privée !

Cet accord minoritaire ne doit pas être transposé en loi !

**Il faut renforcer les droits
des salarié(e)s, pas les brader !**

RETRAIT DU PROJET DE LOI !

**Toutes et tous à la manifestation
à l'appel de la CGT, de la FSU, de FO et de Solidaires
mardi 9 avril à 14h à Montparnasse
vers l'assemblée Nationale**

Rassemblement à Créteil, à 10h devant la Mairie

à l'appel des syndicats CGT, FSU, FO et Solidaires de Créteil